



## COMMUNE D'ANDRES

# Procès-verbal de la réunion de Conseil municipal du 12 juin 2021

L'an deux mil vingt- et-un, le 12 juin à 10 heures et zéro minute, le Conseil Municipal d'ANDRES s'est réuni à la salle des fêtes d'ANDRES, sous la présidence de Monsieur Allan TURPIN, Maire, suite à la convocation en date du 08 juin 2021, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

**Présents :** BLANQUART Frédéric, BRIEZ Patrick, CADET Olivier, CANELLE Guy, DUNE Nathalie, FONTAINE Joël, GLORIAN Christiane, HÉNAULT Ludivine, LAPORTE Christian, LEBAS Cédric, MATRINGHEN Myriam, MOUCHON Claudine, QUENETTE Palmire, RÉNIER Antoine, RÉNIER Stéphane, TURPIN Allan, VALENTIN Anthony, VANHAECKE Mathilde. (18/19)

**Absent(s) avec transfert de pouvoir :** REYNOUDT Marie (pouvoir à HÉNAULT Ludivine) (01/19)

**Absent(s) sans transfert de pouvoir :** (00/19)

**Secrétaire de séance :** BRIEZ Patrick

**Auxiliaire du secrétaire de séance :** GUÉGAN Dorothée

### Ordre du jour :

- 1) Approbation du procès-verbal de la séance du 05 juin 2021
- 2) Fixation de l'indemnité de fonction versée au Maire (délibération)
- 3) Fixation de l'indemnité de fonction versée aux Adjointes au Maire (délibération)
- 4) Fixation de l'indemnité de fonction versée aux conseillers délégués (délibération)
- 5) Création des commissions municipales (délibération)
- 6) Création des commissions extra-municipales (délibération)
- 7) Création de la Commission d'Appel d'Offres (délibération)
- 8) Détermination du nombre de membres formant le Conseil d'Administration du CCAS et désignation des membres élus (délibération)
- 9) Election des délégués au SIRA (délibération)
- 10) Elections du délégué au Parc Naturel Régional (délibération)
- 11) Désignation du délégué à la F.D.E (délibération)
- 12) Désignation du délégué au CNAS (délibération)
- 13) Décision modificative budgétaire (délibération)

- 14) Avenant à la délibération DEL38-2020 concernant le projet « école numérique » (délibération)
- 15) Achat de livres pour les élèves de l'école communale dans le cadre des récompenses de fin d'année scolaire (délibération)
- 16) Récompense pour les élèves de CM2 de l'école communale pour les accompagner dans leur entrée au collège (délibération)
- 17) Revalorisation exceptionnelle du montant des tickets de ducasse octroyés aux enfants de la commune (délibération)
- 18) Participation municipale à la course cycliste du 26 juin 2021 (délibération)
- 19) Rémunération des agents non titulaires en accueil de loisirs (délibération)
- 20) Étude d'une demande de financement « BAFA » (délibération)
- 21) Étude de demandes de subventions (délibération)
- 22) Fixation de reversement à la commune d'une fraction du produit de la TCCFE par la F.D.E 62 (délibération)
- 23) Lancement de la phase DCE (Dossier de Consultation des Entreprises) concernant les travaux de rénovation des berges de la Rivière (délibération)
- 24) Lancement de la phase d'appel d'offres concernant les travaux de la rue des écoles et la rue de l'église (délibération)
- 25) Demande de subvention au titre de l'amende de police (délibération)
- 26) Questions diverses
- 27) Communiqué du Maire (dont une partie un huis clos)

## PRÉAMBULE

Monsieur Le Maire demande l'autorisation d'ajouter un point urgent à l'ordre du jour concernant une demande de subvention au titre de l'amende de police dans le cadre des travaux de sécurisation de voirie pour les routes départementales (rue des écoles / rue de l'église / route de Guînes ) [cf. point 25].

Monsieur Le Maire précise que cette délibération permettra de faire une demande de subvention, que la Municipalité ne dispose pas des montants et que cela n'engagera pas les travaux.

A l'unanimité, cette proposition est acceptée.

### 1) Approbation du procès-verbal de la séance du 05 juin 2021

#### **Délibération afférente : néant**

Monsieur Le Maire propose l'approbation du procès-verbal du 05 juin 2021

Aucune remarque n'est formulée sur le procès-verbal rédigé suite à la réunion du 05 juin 2021. Monsieur Le Maire propose de passer à l'approbation de ce dernier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **APPROUVE avec 17 voix POUR et 2 ABSTENTIONS** le procès-verbal de la réunion du 05 juin 2021.

### 2) Fixation de l'indemnité de fonction versée au Maire

#### **Délibération afférente : DEL 15-2021**

Monsieur Le Maire rappelle que la loi permet 51.6% du taux d'indice brut terminal 1027 soit 2006.93 € brut. Il propose d'appliquer le taux de 34% soit 1322.00€ brut.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **DÉCIDE à l'unanimité**, et avec effet au 05 juin 2021, de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire à **34 %** de l'indice brut 1027.

### 3) Fixation de l'indemnité de fonction versée aux Adjoints au Maire

#### **Délibération afférente : DEL16-2021**

Monsieur Le Maire rappelle que la loi permet 19.8% du taux d'indice brut terminal 1027 soit 770.10 € brut. Il propose d'appliquer les taux de :

- 12% soit 466.73€ brut pour le 1<sup>er</sup> Adjoint
- 10% soit 388.94€ pour le 2<sup>ième</sup> et le 3<sup>ième</sup> Adjoint

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **DÉCIDE à l'unanimité**, et avec effet au 05 juin 2021, de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de :

- 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire à **12%** de l'indice brut 1027
- 2<sup>ième</sup> Adjoint au Maire à **10%** de l'indice brut 1027
- 3<sup>ième</sup> Adjoint au Maire à **10%** de l'indice brut 1027

### 4) Fixation de l'indemnité de fonction versée aux conseillers délégués

#### **Délibération afférente : DEL 17-2021**

Monsieur Le Maire souligne que l'indemnité des conseillers délégués est prise sur l'enveloppe du Maire et de ses Adjoints. Il rappelle que la loi permet 6% du taux d'indice brut terminal 1027 soit 233.36 € brut. Il propose d'appliquer ce taux pour les 4 conseillers délégués qu'il a nommé.

Après en avoir délibéré, Le Conseil municipal **DÉCIDE à l'unanimité**, et avec effet au 05 juin 2021, de fixer les indemnités des Conseillers municipaux délégués à **6%** de l'indice brut terminal de la fonction publique.

Monsieur Olivier CADET précise que ces indemnités représenteront annuellement une somme globale d'environ 44 000 euros (charges incluses) alors que dans le budget primitif de 2021, la somme de 50 000 euros avait été inscrite.

### 5) Création des commissions municipales

#### **Délibérations afférentes : DEL 18-2021 / DEL 19-2021 / DEL 20-2021**

Monsieur Le Maire propose de créer 3 commissions municipales :

#### - **Commission « cadre de vie et du bien-vivre »**

Monsieur le Maire explique que cette commission va essentiellement travailler sur l'amélioration du cadre de vie dans la commune, avec des missions bien particulières qui seront déterminées au fil du mandat.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **DÉCIDE à l'unanimité** d'approuver la création ainsi que la composition suivante pour la commission municipale « cadre de vie et du bien-vivre » :

- BLANQUART Frédéric
- BRIEZ Patrick
- CANELLE Guy
- DUNE Nathalie
- HENAULT Ludivine
- MATRINGHEN Myriam
- MOUCHON Claudine
- QUENETTE Palmire

- RENIER Antoine
- RENIER Stéphane
- REYNOUDT Marie
- VANAECKE Mathilde

Monsieur Frédéric BLANQUART demande si l'école sera reprise dans la commission « cadre de vie ». Monsieur Le Maire lui répond qu'il ne sait pas et qu'il va voir selon les besoins. Il précise avoir fait le point sur les années précédentes et avoir constaté que rien n'avancé jamais avec l'école dans les commissions.

- **Commission « travaux et environnement »**

Monsieur le Maire explique que cette commission va essentiellement travailler sur les gros travaux et la sécurité routière dans sa globalité. Pour le reste, il y a deux conseillers délégués.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **DÉCIDE à l'unanimité** d'approuver la création ainsi que la composition suivante pour la commission municipale « travaux et environnement » :

- BLANQUART Frédéric
- BRIEZ Patrick
- CADET Olivier
- CANELLE Guy
- FONTAINE Joël
- GLORIAN Christiane
- LAPORTE Christian
- LEBAS Cédric
- RENIER Antoine
- RENIER Stéphane

- **Commission « finances »**

Monsieur le Maire explique que cette commission va essentiellement travailler sur les finances et le plan d'investissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **DÉCIDE à l'unanimité** d'approuver la création ainsi que la composition suivante pour la commission municipale « Finances » :

- CADET Olivier
- CANELLE Guy
- FONTAINE Joël
- GLORIAN Christiane
- LEBAS Cédric
- VANHAECKE Mathilde

## 6) **Création des commissions extra-municipales**

### **Délibérations afférentes : DEL 21-2021 / DEL 22-2021 / DEL 23-2021 / DEL 24-2021**

Monsieur Le Maire propose de créer 4 comités consultatifs et explique que l'idée est de faire émerger les idées des personnes non élues. Il ajoute avoir constaté à plusieurs reprises que quand il y a des réunions de commissions municipales, des gens élus ont tendance à faire ralentir les dossiers ; ce qu'il ne souhaite pas ici.

- **Comité consultatif des propriétaires des Marais d'Andres**

Monsieur Le Maire explique que seuls les propriétaires des Marais d'Andres pourront siéger, contrairement à la précédente commission extra-municipale de gestion des eaux.

- **Comité consultatif à la gestion des eaux de ruissellement**

Monsieur Le Maire précise que les membres n'auront aucun pouvoir de décision. Ils auront juste à apporter leurs connaissances sur le territoire. Monsieur Christian LAPORTE remontera les informations. Quand il y aura des grands travaux à faire, c'est la commission travaux et environnement qui sera consultée.

- **Comité consultatif des jeunes**

Cette commission sera composée de jeunes de la commune.

Monsieur Frédéric BLANQUART demande quel âge auront les jeunes. Monsieur Le Maire lui répond qu'ils auront entre 15 et 25 ans, comme précédemment mais qu'en fonction du fonctionnement, la délibération pourra être adaptée afin d'élargir la fourchette d'âge et ainsi accentuer la participation des jeunes.

- **Comité consultatif du milieu agricole**

Monsieur Le Maire explique que cette commission est aussi très importante dans le cadre de la gestion des eaux de ruissellement sur la commune mais aussi en vue du dossier ARARAT et du projet de bassin de rétention d'eau.

Cette commission sera composée de propriétaires et/ou de locataires de terres agricoles, n'appartenant pas au Conseil municipal, à l'exception du Maire, ou à sa demande de son délégué, qui aura en charge l'animation de cette commission.

Madame Christiane GLORIAN demande s'il y aura un règlement pour ces comités. Monsieur Le Maire lui répond que cela est possible mais que les règles viennent déjà d'être annoncées : Le Maire en est le Président d'office, il pourra déléguer au vice-président de la commission travaux mais le vice-président du comité consultatif sera une personne non élue.

Madame Christiane GLORIAN demande si aucun conseiller municipal ne fera partie de ses commissions. Monsieur Le Maire lui répond qu'en effet aucun conseiller municipal de la majorité n'en fera partie et que donc, il propose qu'il en soit de même pour les conseillers municipaux de l'opposition.

Madame Christiane GLORIAN fait remarquer que précédemment cela se produisait. Monsieur Le Maire précise qu'il n'en était pas le président et que c'est pour cela qu'il était obligé d'y aller, et qu'afin d'éviter les critiques en aval, il se faisait assister.

Madame Christiane GLORIAN souligne ne pas voir les choses ainsi.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DÉCIDE à l'unanimité** de créer quatre Comités consultatifs soit :

- Le Comité consultatif des propriétaires des Marais d'Andres
- Le comité consultatif à la gestion des eaux de ruissellement
- Le comité consultatif des jeunes
- Le Comité consultatif du milieu agricole

## 7) **Création de la Commission Appel d'Offres**

### **Délibération afférente : DEL 25-2021**

Monsieur Le Maire explique que l'élection est réalisée au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste. De ce fait sa liste dispose de 2 sièges, celle de Monsieur Frédéric BLANQUART d'un seul siège et celle de Monsieur Guy CANELLE, d'aucun siège.

A l'unanimité sont déclarés élus :

#### Membres titulaires de la CAO :

- CADET Olivier
- QUENETTE Palmire
- BLANQUART Frédéric

#### Membres suppléants de la CAO :

- BRIEZ Patrick
- RENIER Stéphane
- FONTAINE Joël

### 8) Détermination du nombre de membres formant le Conseil d'Administration du CCAS et désignation des membres élus

#### **Délibérations afférentes : DEL 26-2021 / DEL 27-2021**

Monsieur Le Maire explique que le C.C.A.S sera composé d'autant de membres élus que de membres nommés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DÉCIDE à l'unanimité** de fixer le nombre de membres élus du Conseil d'Administration du C.C.A.S à 7 personnes et par conséquent, dans le respect de la parité, le nombre de membres nommés à 7 personnes également soit un total de 14 membres en plus du Maire en sa qualité de Président.

Monsieur Le Maire rappelle qu'il est le Président de droit du Conseil d'Administration du C.C.A.S.

Monsieur Le Maire fait appel à candidature parmi les conseillers municipaux.

#### **Sont élus à l'unanimité :**

- CANELLE Guy
- BLANQUART Frédéric
- DUNE Nathalie
- HENAULT Ludivine
- MOUCHON Claudine
- QUENETTE Palmire
- REYNOUDT Marie

### 9) Élection des délégués au SIRA

#### **Délibération afférente : DEL 28-2021**

Monsieur Le Maire explique à l'assemblée que, parmi les collectivités territoriales adhérentes au SIRA, il est nécessaire de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant parmi les élus de la collectivité.

**A l'unanimité**, Monsieur **Patrick BRIEZ** est élu délégué titulaire au SIRA.

**A l'unanimité**, Monsieur **Anthony VALENTIN** est élu délégué suppléant au SIRA.

### 10) Élection du délégué au Parc Naturel Régional

#### **Délibération afférente : DEL 29-2021**

Monsieur Le Maire explique à l'assemblée qu'en raison du renouvellement du conseil municipal, il est nécessaire de désigner un nouveau représentant de la commune pour les instances du Parc naturel Régional. Il précise que ce poste n'ouvre à aucune indemnité.

**A l'unanimité** des voix, Monsieur **Allan TURPIN** est élu représentant dans les instances du Parc Naturel Régional.

## 11) Désignation du délégué à la F.D.E

### **Délibération afférente : DEL 30-2021**

Monsieur Le Maire explique à l'assemblée qu'il est nécessaire de désigner, parmi les élus de la Commune, un délégué local pour la Fédération Départementale d'Énergie du Pas-de-Calais. Il précise que l'an dernier il occupait déjà ce poste et qu'au final, ce qui l'intéresse ce sont les subventions que la Municipalité peut obtenir. Il précise que ce poste n'ouvre à aucune indemnité.

**A l'unanimité** des voix, Monsieur **Allan TURPIN** est élu délégué local pour la Fédération Départementale d'Énergie du Pas-de-Calais.

## 12) Désignation du délégué au CNAS

### **Délibération afférente : DEL 31-2021**

Monsieur Le Maire explique à l'assemblée que, parmi les collectivités territoriales adhérentes au CNAS, il est nécessaire de désigner un délégué local parmi les élus de la collectivité. Il rappelle que le CNAS est une sorte de Comité d'entreprise pour les agents de la Fonction Publique.

**A l'unanimité** des voix, Madame **Palmire QUÉNETTE** est élue en qualité de déléguée au CNAS.

## 13) Décision modificative budgétaire n°1

### **Délibération afférente : DEL 32-2021**

Monsieur Le Maire donne la parole à son 1<sup>er</sup> Adjoint.

Monsieur Olivier CADET explique que sur le chapitre de la construction, il y a un reste à réaliser qui n'a pas été pris en compte. De même, il propose de modifier aussi le chapitre des études (étude du cimetière, du centre bourg, du projet école).

Monsieur Olivier CADET précise que cela ne modifie en rien le budget, qu'il ne s'agit que d'écritures comptables afin de retirer 65 000 euros du chapitre 21 et de les ajouter aux chapitre 20 (40 000 euros) et au chapitre 23 (25 000 euros).

Monsieur le Maire explique que lors du Conseil municipal de présentation du budget primitif 2021, la ligne 2313 avait été mise avec la somme de 16 174.08 euros, correspondant à une R.A.R pour la société INGÉO, mais qu'elle n'apparaît pas sur le document officiel.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **DÉCIDE à l'unanimité** d'adopter la décision modificative n°1 au budget communal pour l'exercice 2021 telle que détaillée ci-après :

INVESTISSEMENT		
DEPENSES		
Désignation	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Chapitre 21	65 000.00	
Chapitre 20		40 000.00
Chapitre 23		25 000.00
<b>Total</b>	<b>65 000.00</b>	<b>65 000.00</b>

## 14) Avenant à la délibération DEL38-2020 concernant le projet « école numérique »

### **Délibération afférente : DEL 33-2021**

Monsieur Le Maire explique que le projet « école numérique » a été convenu avec des écrans de 65 pouces mais au moment d'identifier l'emplacement nécessaire, deux enseignantes ont fait la remarque que les écrans allaient être petits. Monsieur Le Maire souligne que si c'est pour acheter du matériel qui reste à l'arrière de la classe et qui ne sert pas, ça n'a pas d'intérêt.

Monsieur Le Maire précise que des demandes de devis supplémentaires ont été réalisées :

- Avec écrans de 75 pouces : 17 271.00 € TTC
- Avec écrans de 86 pouces : 18 589.00 € TTC
- Avec TBI de 86 pouces : 16 989.00 € TTC
- Avec écrans de 75 pouces sur supports motorisés : 18 870.80 € TTC

Monsieur le Maire explique que la dernière proposition est beaucoup plus adaptée à l'apprentissage. Monsieur Le Maire rappelle que le devis initial s'élevait à 16 271.00 € TTC, subventionné à hauteur de 7 000 euros. Il précise que même si le devis change, la subvention restera la même.

Monsieur Le Maire souligne que la Directrice de l'école a fait un sondage auprès des enseignantes et que toutes préféreraient des écrans de 75 pouces sur supports motorisés.

Monsieur Le Maire dit ne pas avoir d'objection à cela.

Madame Christiane GLORIAN demande si la municipalité va récupérer la TVA pour ce genre de matériel.

Monsieur Olivier CADET confirme que c'est le cas.

Monsieur Le Maire explique que les écrans numériques sont de meilleure qualité que les TBI et qu'ils tiennent mieux dans le temps.

Monsieur Olivier CADET précise que la garantie et la maintenance reste fixées à une durée de trois ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DÉCIDE à l'unanimité** d'accepter le nouveau devis en date du 11 juin 2021 proposé par la société I TECH et de régler une facture totale d'un montant de 18 870.80 euros TTC dans le cadre du projet « école numérique ».

## 15) Achat de livres pour les élèves de l'école communale dans le cadre des récompenses de fin d'année scolaire

### **Délibération afférente : DEL 34-2021**

Monsieur Le Maire explique qu'aucune délibération n'a été retrouvée concernant la distribution de livres aux enfants de l'école. Il explique que Madame Nathalie DUNE, avec l'aide de Madame Fanny TYTECA, se sont occupées du choix des livres mais que comme la décision d'offrir des récompenses a été prise tard, les prix sont un peu plus élevés et il y a moins de choix.

Monsieur Le Maire ajoute que l'enveloppe budgétaire accordée par enfant était d'environ 10 euros les années précédentes mais qu'il propose de délibérer pour la somme de 12 euros par enfant.

Cela représenterait pour cette année la somme de 493 euros pour les enfants de l'école maternelle et 1 088 euros pour les enfants de l'école primaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DÉCIDE à l'unanimité** d'accepter la proposition de Monsieur Le Maire, à savoir d'offrir à chaque élève de l'école « les sources bleues » un ou plusieurs livres pour un montant n'excédant pas 12 euros TTC par enfant et cela à chaque fin d'année scolaire.

## **16) Récompense pour les élèves de CM2 de l'école communale pour les accompagner dans leur entrée au collège**

### **Délibération afférente : DEL 35-2021**

Monsieur Le Maire explique que les années précédentes, le budget pour l'achat des tablettes numériques était basé sur la somme d'environ 30 euros par élève de CM2.

Suite à l'annonce de Monsieur BENEDETTI, la secrétaire a regardé pour acheter de nouveau des tablettes numériques mais force est de constater qu'il n'est plus possible d'en trouver à ce prix-là. Le prix a doublé pour le même produit. Monsieur Le Maire explique que si on continue à vouloir offrir des tablettes numériques, le budget va toujours évoluer dans le temps.

Monsieur Le Maire propose de s'arrêter à la somme de 30 euros et d'offrir une carte cadeau de ce montant. Celle-ci sera proposée dans un commerce spécialisé du type « Furet du Nord » afin de permettre aux élèves d'acheter un dictionnaire, de la papeterie ou du matériel scolaire divers.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DÉCIDE à l'unanimité** d'accepter la proposition de Monsieur Le Maire, à savoir d'offrir à chaque élève de CM2 de l'école « les sources bleues » un bon d'achat chez un papetier/libraire / vendeur informatique, d'une valeur de 30 euros et cela à chaque fin d'année scolaire.

## **17) Revalorisation exceptionnelle du montant des tickets de ducasse octroyés aux enfants de la commune**

### **Délibération afférente : DEL 36-2021**

Monsieur Le Maire explique qu'en 2019, la distribution de tickets de ducasse a concerné 142 enfants pour la somme d'environ 570 euros, soit un montant de 4 euros par enfant. Pour cette année qui fait suite à une période sanitaire troublée, il propose une revalorisation exceptionnelle de ce tarif à 5 euros par enfant. Cela permettra de relancer aussi la ducasse. Ce geste est aussi bien en faveur des enfants, des parents que des forains.

Monsieur Le Maire précise que les tickets seront attribués pour les enfants scolarisés de la TPS (Toute petite section) au CM2, que ce soit dans l'école communale ou dans une école extérieure.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DÉCIDE à l'unanimité** d'accepter la proposition de Monsieur Le Maire, à savoir d'offrir **exceptionnellement**, à chaque enfant vivant dans la commune ou fréquentant l'école communale, **5 tickets d'une valeur de 1 euro** chacun à dépenser dans les stands des forains.

## **18) Participation municipale à la course cycliste du 26 juin 2021**

### **Délibération afférente : DEL 37-2021**

Monsieur Le Maire explique que l'idée est de relancer une course cycliste comme cela se faisait dans l'ancien temps. Il précise que l'Union Vélo Club de Calais veut bien organiser cette course pour un montant de 560 euros.

Monsieur Le Maire souligne qu'auparavant ces frais d'organisation étaient pris en charge par des partenariats financiers mais que là, le temps a manqué.

Monsieur Le Maire ajoute qu'il a aussi été demandé que la commune participe aux récompenses offertes aux trois ou quatre premiers coureurs du classement. Il précise qu'en concertation avec son premier Adjoint, Monsieur Olivier CADET et lui-même ont décidé de financer personnellement les récompenses. Cela représentera une somme d'environ 150 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DÉCIDE** à l'unanimité d'accepter la proposition de Monsieur Le Maire, à savoir de financer l'organisation d'une course cycliste le 26 juin 2021, en réglant la somme de 560 euros TTC auprès de l'Union Vélo Club de Calais.

## 19) Rémunération des agents non titulaires en accueil de loisirs

### **Délibération afférente : DEL 38-2021**

Monsieur Le Maire explique qu'il est nécessaire de réviser la délibération de 2019 car elle était basée sur des indices alors que ces derniers évoluent tout le temps. Il propose de désormais refaire cette délibération en se basant sur l'échelon qui lui est fixe. Il ajoute que cette démarche facilitera la réalisation des fiches de paie pour l'agent administratif.

Monsieur Le Maire propose :

- pour les animateurs diplômés BAFA = échelon 08.
- pour les animateurs stagiaires BAFA = échelon 05.
- pour les animateurs majeurs mais non-diplômés = échelon 01.

L'assemblée, après en avoir délibéré, **DECIDE à l'unanimité** d'accepter cette proposition.

## 20) Étude d'une demande de financement BAFA

### **Délibération afférente : DEL 39-2021**

Monsieur Le Maire explique qu'il est de coutume sur la commune d'Andres de prendre en charge les formations BAFA pour les jeunes qui ont fait du bénévolat au sein de l'accueil de loisirs.

Monsieur Le Maire explique que d'habitude la commune demande aux jeunes de faire la formation en internat, ce qui permet d'en avoir une partie financée par le Département. Toutefois, comme le demandeur ne le savait pas, il s'est inscrit en externat et a déjà versé un acompte.

De ce fait, sur un montant total de 412 euros, il reste au demandeur la somme de 288 euros à régler. Monsieur Le Maire propose que la Municipalité prenne à sa charge le reste dû.

Madame Christiane GLORIAN demande si la clause imposant au jeune de travailler un an ou deux pour la commune est toujours maintenue. Monsieur Le Maire lui répond affirmativement.

Monsieur Le Maire donne la parole à Madame Dorothee GUÉGAN qui précise que ce jeune a, de sa propre initiative, effectué une formation ADOAC' (ados accompagnateurs / financé et organisé par la CAF) afin d'être formé en qualité de bénévole.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **APPROUVE à l'unanimité** de prendre en charge financièrement le stage de base du BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateurs) pour un jeune Andrésien à hauteur de **288 euros**. Ce montant sera réglé directement auprès de la structure de formation.

## 21) Étude de demandes de subventions

### **Délibérations afférentes : DEL 40-2021 / DEL 41-2021 / DEL 42-2021**

1) Concernant les demandes de :

- Les clowns de l'espoir à Villeneuve d'Ascq
- Les restaurants du cœur à Dunkerque
- AMB/ASSAD à Ardres
- AFSEP à Blagnac
- ARDEVA à Dunkerque

Monsieur Le Maire explique que les 5 premières demandes de subventions ont été envoyées aux élus afin de les étudier au préalable. Il précise qu'il a toujours été dit au sein de ce Conseil municipal qu'il ne fallait pas mettre la main dans l'engrenage.

Monsieur Frédéric BLANQUART propose d'allouer une enveloppe globale pour les associations extérieures et éventuellement de diviser la somme par le nombre de demandes. Il ajoute que selon lui les Clowns de l'espoir et les Restos du cœur sont des associations importantes.

Monsieur Le Maire dit entendre cette proposition.

Monsieur Olivier CADET pense que la répartition sera compliquée, surtout que les demandes sont nombreuses tout au long de l'année. Il dit que le risque est d'être envahi par les demandes et que personnellement, plutôt que de donner 500 euros à des associations extérieures, il préférerait augmenter de 500 euros le budget du CCAS.

Monsieur Le Maire réplique qu'il aurait évidemment préféré donner 500 euros aux Restos du cœur plutôt qu'à une association de chasse.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DÉCIDE à l'unanimité** de ne pas accorder en 2021 de subventions exceptionnelles aux associations suivantes :

- Les clowns de l'espoir à Villeneuve d'Ascq
- Les restaurants du cœur à Dunkerque
- AMB/ASSAD à Ardres
- AFSEP à Blagnac
- ARDEVA à Dunkerque

2) Concernant le projet « En roue libre » :

Monsieur Le Maire précise que c'est une très belle initiative mais que le problème est que Terry et son ami ne se sont pas constitués en association et que la Municipalité ne peut pas verser de l'argent à une personne physique. Il propose qu'une enveloppe soit créée au sein du Conseil Municipal afin que chacun vienne déposer la somme de son choix, sans aucune obligation.

Cette aide financière permettra d'aider ces deux jeunes pendant la route qui les mènera au Mont Saint Michel.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DÉCIDE à l'unanimité** de NE PAS ACCORDER d'aide financière municipale à Messieurs Terry LOIRE-RÉNIER et Louis PICHON car ils ne sont pas constitués en association.

Toutefois les élus font le choix de mettre en place une cagnotte participative ou chacun (élu et /ou administré) pourra venir déposer la somme qu'il souhaite afin d'aider les deux jeunes hommes à récolter l'argent nécessaire au financement de leur voyage (nourriture pendant le trajet, aide pour se loger...).

3) Demande du Comité des fêtes

Monsieur Le Maire explique avoir reçu une demande tardive du Comité des fêtes qui souhaite organiser une journée récréative avec des châteaux gonflables et qui, de ce fait, sollicite de la Municipalité une subvention exceptionnelle.

Monsieur Le Maire précise que le coût de la location du matériel nécessaire (châteaux gonflables, sonorisation, chapiteaux) s'élève à 3 800 euros.

Monsieur Olivier CADET propose d'accorder exceptionnellement au Comité des fêtes une subvention d'un montant de 800 euros, sachant que la situation sanitaire n'a pas permis d'organiser des actions pour ensuite financer cette journée. Il précise qu'il est probable que la somme soit revue à la baisse l'an prochain.

Monsieur Frédéric BLANQUART demande s'il n'est pas possible d'inscrire au budget cette somme de façon permanente puisque, tous les ans, les élus votent pour accorder cette subvention exceptionnelle, qui ne l'ai plus.

Monsieur Le Maire dit comprendre la proposition de Monsieur Frédéric BLANQUART et le remercie de cette démarche. Toutefois, il ne préfère pas car le jour où l'animation s'arrête, la subvention s'arrête aussi. Il précise qu'il va toutefois demander désormais au Comité des fêtes de formuler sa demande en avril afin que la somme soit inscrite au budget.

Monsieur Le Maire demande aux membres du Comité des fêtes de s'abstenir pour ce vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DÉCIDE avec 15 voix POUR et 4 ABSTENTIONS** d'attribuer une subvention exceptionnelle de **800.00 € au comité des fêtes pour financer la journée des châteaux gonflables**.

Abstention de : Nathalie DUNE, Cédric LEBAS, Claudine MOUCHON, Allan TURPIN.

## **22) Fixation de reversement à la commune d'une fraction du produit de la TCCFE perçue par la FDE 62**

### **Délibération afférente : DEL 43-2021**

Monsieur Le Maire explique que la fraction du produit de la TCCFE perçue par la FDE 62 et reversée à la commune sera de 95 % à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 soit :

- 1% pour le contrôle
- 1% pour les frais de gestion
- 1% pour la constitution d'un fond dédié aux actions MDE pour l'Éclairage Public
- 2% pour la constitution d'un fond dédié aux actions MDE pour les générateurs des bâtiments

Monsieur Le Maire précise que sur les précédentes années, le taux était de 3%.

Année	Dépenses	Somme versée à la FDE 62
2017	28 703.44 €	887.00 €
2018	29 069.60 €	899.00 €
2019	28 117.94 €	869.00 €
2020	27 703.51 €	856.00 €
TOTAL		3 511.00 €

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur Le Maire et après en avoir délibéré **DÉCIDE à l'unanimité** de fixer la fraction du produit de la TCCFE qui sera perçue par la FDE 62 sur le territoire de la commune et reversée à la commune à 95 %.

## **23) Lancement de la phase DCE concernant les travaux de rénovation des berges de la Rivière**

### **Délibération afférente : DEL 44-2021**

Monsieur Le Maire explique qu'aujourd'hui sur ce projet, qui a largement été discuté, il y a 120 % de subventions d'octroyées mais que la municipalité ne peut en accepter que 80 % (70 % par l'agence de l'eau, 10 % par la CCPO, 40 % par le Département).

Monsieur Le Maire précise que le dossier a été acté par la Préfecture, par les services de la Police de l'eau, par l'agence de l'eau, par la CCPO.

Il faut maintenant autoriser la société B.P.H à effectuer la réalisation du cahier des charges (D.C.E) puis l'analyse des offres pour un coût de 2 320 euros.

Monsieur Le Maire rappelle que 100 % de la berge du côté de la voirie est prise en considération contre environ 50 % du côté privé (présence de murs qui seront laissés en l'état). Concernant l'Impasse de la Rivière, la répartition est à peu près la même.

Il ajoute que 80 % des berges seront en végétale et que 20 % seront en palplanches, correspondant essentiellement aux courbes et aux pieds de ponts, là où il y a de l'érosion avancée à cause de l'eau.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **DÉCIDE** avec 16 voix POUR et 3 ABSTENTIONS d'autoriser le Maire à mandater la société BPH pour lancer la mission A.C.T concernant l'aménagement des berges de la Rivière pour la somme de 2 320 euros HT.

Abstention de : Frédéric BLANQUART, Joël FONTAINE, Christiane GLORIAN.

Monsieur Le Maire demande à Madame Christiane GLORIAN quelle est sa proposition réglementaire. Elle lui répond qu'elle s'est déjà exprimée sur le sujet et qu'elle ne souhaite pas ouvrir le débat. Elle réitère ses craintes concernant les risques en cas d'inondations, mais aussi par rapport à l'entretien de ces berges végétalisées. Monsieur Le Maire renouvelle sa question à laquelle Madame Christiane GLORIAN répond que, selon elle, la solution est en partie l'utilisation de palplanches.

Monsieur Le Maire lui réplique que cette solution n'est pas réglementaire donc il en déduit qu'elle n'a aucune proposition. Il souhaite préciser que, dès lors qu'on utilise des palplanches, on réduit le débit ; cela a été démontré par Monsieur Nicolas PANNEQUIN de la société BPH en réunion publique.

## **24) Lancement de la phase d'appel d'offres concernant les travaux de la rue des écoles et de la rue de l'église**

### **Délibération afférente : DEL 45-2021**

Monsieur Le Maire dit que le projet est connu et que chacun en connaît les enjeux. Il demande s'il y a des observations.

Monsieur Frédéric BLANQUART demande pourquoi un nouveau DQE. Qu'est-ce qui est nouveau depuis le mois d'octobre ? Il pense que cela aurait été mieux d'en discuter en commission travaux.

Monsieur Le Maire lui répond que lors de la dernière commission travaux, des remarques ont été formulées donc comme celles-ci ont été prises en compte, le DQE a évolué. Et les prix ont également changé car le marché a évolué.

Monsieur Le Maire précise qu'un point a été ajouté concernant la rue des écoles. En effet, au pied de la propriété de Monsieur FERNANDEZ et Madame MILLON, il a fallu prévoir de récupérer les eaux qui viennent en ruissellement en passant par en dessous de l'accotement.

Monsieur Frédéric BLANQUART ajoute qu'en modification il y a également l'ajout de barrières sur le tronçon 2 pour la somme de 15 000 euros. Monsieur Le Maire explique qu'il s'agit de barrières pour protéger les piétons dans les virages.

Monsieur Frédéric BLANQUART fait également remarquer que concernant l'engazonnement, on passe de 240 euros à plus de 15 000 euros.

Monsieur Le Maire précise qu'il va répondre d'une manière générale : le D.Q.E n'engage en rien la commune et n'engage en rien les sociétés sur les prix qu'ils vont remettre. Le D.Q.E n'est qu'une base de travail que n'auront pas les sociétés qui répondront à l'appel d'offres.

Monsieur Frédéric BLANQUART dit avoir vu aussi que l'on parle de retenue de talus sur le tronçon 2 alors que selon lui, il n'y en a pas. La somme est tout de même de 12 000 euros.

Monsieur Le Maire lui répond qu'il s'agit du fossé qui est du côté de Monsieur QUEHEN. Monsieur Frédéric BLANQUART lui précise que le trottoir est prévu de l'autre côté de la voirie. Monsieur Le Maire précise que c'est lui qui l'a demandé pour éviter d'avoir un affaissement de voirie supplémentaire.

Monsieur Le Maire ajoute que toutes les remarques formulées sur ce projet ont été prises en compte. Il précise

que, comme il y a eu un changement de personnes qui gèrent le dossier chez INGÉO, des techniciens de chez eux sont revenus sur le terrain et ont fait quelques remarques supplémentaires. Ils ont dit qu'il valait mieux tout mettre dans l'appel d'offres pour avoir les prix. Lors de l'ouverture des offres, les commissions travaux et finances vont se réunir et verront ce qu'elles gardent et ce qu'elles retirent.

Monsieur Frédéric BLANQUART demande s'il est vraiment nécessaire de faire des trottoirs jusqu'à la gare. Il propose de refaire la voirie et l'assainissement jusqu'en haut mais de ne faire que du traçage au sol à la place des trottoirs, comme à Balinghem, afin de garder un peu de ruralité.

Monsieur Le Maire lui répond qu'on le laisse pour l'appel d'offres et qu'après on verra. Il précise avoir reçu le Département et que cette proposition a été abordée. Il ne pourrait y avoir qu'une seule voie de circulation et pour se croiser, les véhicules devront se rabattre sur les pistes pour piétons en laissant la priorité aux piétons et aux cyclistes.

Monsieur Frédéric BLANQUART demande pourquoi avoir mis uniquement la phase 1 en tranche ferme et le reste en optionnel. Monsieur Le Maire lui répond que c'est parce que c'était leur proposition de départ.

Monsieur Frédéric BLANQUART répond que de toute façon on ne va pas faire la route en trois fois. Monsieur Le Maire souligne que cela est possible mais que, de toute façon, le tempo sera donné par Monsieur Olivier CADET, par rapport aux finances de la commune.

Madame Christiane GLORIAN demande quel est le projet de plan de financement. La commune a-t-elle une capacité d'autofinancement pour assumer ces travaux ?

Monsieur Olivier CADET lui répond que non car sinon la commune n'aurait plus de trésorerie. Il faudra donc partir sur un emprunt. Concernant l'emprunt, actuellement on est à moins de 1% sur une durée de 15 ans.

Madame Christiane GLORIAN souligne qu'il faut être prudent financièrement. Monsieur Olivier CADET lui répond que sans emprunt on ne fera rien.

Monsieur Le Maire précise qu'aujourd'hui les taux d'emprunt sont très bas, autour de 0.7% ou 0.8%. Cela permettra de garder notre trésorerie pour la suite. On appelle cela une gestion financière raisonnée.

Monsieur Frédéric BLANQUART demande si les demandes aux entreprises vont être faites avec tous les variantes ? Monsieur Le Maire lui répond affirmativement et précise que l'on appelle cela un marché à tiroirs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DÉCIDE** à l'unanimité de permettre au Maire de lancer la phase « Appel d'offres » dans le dossier ci-avant désigné.

Monsieur Le Maire souhaite faire une parenthèse concernant des propos inexacts : lors de la campagne électorale, il a été dit dans le Nord Littoral qu'une convention n'avait jamais été présentée au Conseil municipal. Monsieur Le Maire présente aux élus une convention signée entre l'ancien Maire et le Département le 06 février 2020.

## 25) Demande de subvention au titre de l'amende de police

### Délibération afférente : DEL 46-2021

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal de la possibilité pour la Commune d'obtenir une subvention d'amende de police dans le cadre des travaux suivants : création d'un plateau sur la Départementale RD248 au niveau de l'école communale, création de chicane rue des écoles, rue de l'église et route de Guînes.

Monsieur Le Maire explique que la réalisation de ces travaux permettrait de réduire la vitesse dans la commune.

Monsieur Le Maire ajoute que le dossier est à rendre pour la fin du mois de juillet.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **décide à l'unanimité** d'autoriser Monsieur Le Maire à solliciter une subvention d'amende de police dans le cadre des travaux cités ci-dessus.

## 26) Questions diverses

- Monsieur Stéphane RÉNIER demande à qui s'adresser lorsqu'il y a des chiens errants dans la commune. Monsieur Le Maire lui répond que concernant ce sujet un rappel figurera dans le prochain bulletin municipal, tout comme ce qui concerne d'ailleurs le bien vivre dans la commune.

## 27) Communiqué du Maire

- Monsieur Le Maire informe les élus que la Commission Communale des impôts directs (CCID) sera constituée lors du prochain conseil municipal. Il demande à chaque élu de réfléchir à des propositions de personnes pour constituer la liste qui sera soumise ensuite à la DDFIP.

• Monsieur Le Maire informe les élus qu'avec Messieurs CADET Olivier, LAPORTE Christian, RÉNIER Stéphane et BRIEZ Patrick, il a rencontré des représentants du Département. Il fait un point rapide sur les sujets qu'ils ont abordés (travaux, herbes le long des routes, report des subventions,..). Il précise que le Département souhaite que la Commune avance rapidement concernant les travaux de la Route Départementale. Monsieur Le Maire précise que les tests pour la réduction de la vitesse route des Attaques et rue du pont ne commenceront pas avant le mois de septembre car les services du Département sont retenus par d'autres gros chantiers.

Monsieur Le Maire précise que concernant l'entretien des bas-côtés des routes départementales, il n'est effectué que deux fois par an par les services du Département afin de respecter la biodiversité, mais ils sont d'accord pour que les services communaux face cet entretien de façon intermédiaire. Monsieur Le Maire précise que ce sujet devra être discuté en commission travaux afin de ne pas non plus partir dans l'excès.

Monsieur Le Maire explique que concernant les subventions en attente, la Municipalité a été trop longue pour débiter les travaux donc une demande de report de subventions va être faite. Ces reports concernent : la voirie de la route de Balinghem, l'isolation extérieure de la salle de fêtes, le foyer associatif (ancienne buvette) et les berges de la Rivière.

- Monsieur Le Maire informe les élus qu'en compagnie de Madame Mathilde VANHAECKE et Monsieur CADET Olivier, il a rencontré Monsieur LOQUET Ludovic, président de la CCPO. Ce dernier lui a demandé de siéger au Conseil des Maires et il précise avoir accepté.

Concernant le projet ARARAT, Monsieur Olivier CADET précise qu'ils ont appris avec surprise qu'une étude était lancée depuis environ un an et que plusieurs réunions avaient eu lieu.

Monsieur Le Maire ajoute qu'il a été demandé que le bassin de rétention soit intégré et que pour cela Madame Mathilde VANHAECKE et Monsieur Olivier CADET vont prendre rendez-vous avec Monsieur Bruno DEMILLY et Madame Elisabeth FROT afin de faire un point précis. Ils en feront un retour en Conseil municipal ou en commission travaux.

Madame Christiane GLORIAN demande qui sont les élus communautaires. Monsieur Le Maire lui répond que Madame Nathalie DUNE a aussi présenté sa démission afin de rester concentrée sur la vie du village. Les élus communautaires sont donc Madame Mathilde VANHAECKE et Monsieur Olivier CADET.

Concernant les vélos électriques, deux stations supplémentaires vont être mises en place (Hardinghen et Licques). Monsieur Le Maire explique en avoir demandé une à Andres, devant la Mairie, pour permettre aux gens qui le souhaitent de se rendre à Guînes ou à Ardres à vélo. Monsieur Ludovic LOQUET a répondu que ce point serait discuté en Conseil communautaire.

Monsieur Le Maire explique avoir demandé à développer la culture sur Andres. Un rendez-vous sera pris à ce sujet avec Monsieur Éric BUY.

- Monsieur Le Maire informe les élus que les travaux concernant le plateau de l'ancienne gare commenceront le 23 juin 2021. Il ajoute avoir demandé que les règles de construction soit scrupuleusement

respectées pour ne pas nuire au passage des engins agricoles.

- Monsieur Le Maire informe les élus qu'un courrier concernant la pose de chicanes a été adressé aux riverains de la route de Guînes afin de connaître leur avis sur le sujet. Une synthèse des retours sera communiquée aux élus.

- Monsieur Le Maire informe les élus qu'un courrier a été adressé aux riverains de la rue des écoles et de la rue de l'église concernant la possibilité d'installer le gaz (en concertation avec GRDF).

- Monsieur Le Maire informe les élus que le compte Facebook de la Commune est actif depuis le 06 juin 2021 et que désormais Monsieur Anthony VALENTIN travaille sur le site internet municipal.

- Monsieur le Maire donne lecture du courrier adressé par l'A.S Andres concernant l'utilisation de la salle de sport.

- Monsieur Le Maire demande au public et à la presse de sortir afin d'aborder un point en huis clos.

**Clôture de la séance à 11h20.**